



FIFA : deux poids, deux mesures de traitement entre la Russie et Israël

Description

Le 19 mars 2026, la FIFA a rendu sa décision concernant la plainte de l'Association palestinienne de football (APF) contre l'Association israélienne de football (AIF). Le verdict a relancé le débat sur le traitement inégal réservé par la FIFA à différents pays membres.

Par l'Agence média palestine, le 23 mars 2026



Le comit  disciplinaire de la FIFA a reconnu l  AIF coupable de  « multiples manquements  »   ses obligations anti-discrimination. L   association isra lienne a notamment  « manqu    prendre des mesures significatives  » contre le club Beitar J rusalem, dont les supporters crient r guli rement des slogans racistes visant les joueuses arabes. Le comit  a  galement conclu que l  AIF pratiquait  « un syst me de facto de s gr gation  » en excluant les Palestiniens des infrastructures de football dans les colonies isra liennes.

Malgr  la gravit  des accusations, la sanction ne se limite qu   une amende de 150 000 francs suisses (190 000 dollars) et de l   obligation d   afficher une banni re anti-discrimination lors des trois prochains matchs   domicile. L   AIF devra  galement mettre en place un plan de pr vention contre les discriminations. Pour Nicholas McGeehan, fondateur de l   organisation de d fense des droits humains FairSquare, cit  par *Middle East Eye*,  « la FIFA ne veut pas sanctionner Isra l, mais elle est li e par des r gles qui l  y obligent  ».

En parall le, la FIFA a choisi de ne prendre aucune mesure contre les clubs isra liens install s en Cisjordanie occup e, pourtant accus s par l   APF de violer les statuts de l   organisation. La FIFA a justifi  cette position en affirmant que  « le statut juridique final de la Cisjordanie demeure

une question non résolue et très complexe en droit international public ». Cet argument a été dénoncé par *Amnesty International*. Dans un communiqué, l'ONG rappelle que la Cour internationale de justice a « sans ambiguïté déclaré que l'occupation israélienne des territoires palestiniens est illicite » dans son avis consultatif de 2024. Amnesty souligne que les statuts de la FIFA interdisent pourtant explicitement « ses membres de « disputer des matchs sur le territoire d'une autre association sans l'accord de celle-ci ». Selon l'organisation, au moins six clubs basés dans des colonies illégales participent actuellement aux ligues israéliennes.

C'est la comparaison avec le traitement réservé à la Russie qui montre l'inégalité de traitement des pays membres. En février 2022, quelques jours après l'invasion de l'Ukraine, la FIFA et l'UEFA ont suspendu la Russie de toutes les compétitions internationales. Israël, en revanche, continue de participer aux compétitions européennes et mondiales malgré le déclenchement de la guerre à Gaza en octobre 2023.

La rapidité et la sévérité des sanctions imposées à la Russie contrastent avec l'absence de mesures similaires à l'égard d'Israël, une différence qui a suscité des accusations de traitement inégal selon les pays par l'organisation de football.

L'ancien footballeur français Eric Cantona a exprimé cette contradiction lors d'un concert de soutien à la Palestine à Londres, rapporte *Le Figaro* : « Quatre jours après le début de la guerre menée par la Russie en Ukraine, la FIFA et l'UEFA ont interdit la Russie. Cela fait maintenant 716 jours que nous traversons ce qu'Amnesty International a qualifié de génocide. Et pourtant, Israël continue d'être autorisé à participer. Pourquoi ces deux poids, deux mesures ? »

La décision de la FIFA intervient dans un contexte tendu à cause de son président Gianni Infantino. En décembre 2025, celui-ci avait décerné le premier « Prix FIFA de la paix » au président américain Donald Trump. Cette semaine, il a déclaré que « la FIFA, ou le football, ne peut certainement pas résoudre les conflits géopolitiques », selon *Middle East Eye*.

date créée
2026/03/25